

VILLE DE ROUEN

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES PARCS DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE

RAPPORTS D'ACTIVITE 2003

SOMMAIRE

I – LE STATIONNEMENT A ROUEN

L'OFFRE DE STATIONNEMENT p 4 à 5

LES PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE p 6 à 8

II – LES RAPPORTS D'ACTIVITE

SNC Parking des Emmurées p 11 à 15

1. Parking des Emmurées

Q-Park Services p 11 à 15

2. Parking du Palais

SCETA PARC p 16 à 18

3. Parking de la Gare

SEM ROUEN PARK p 19 à 21

4. Parking de l'Hôtel de Ville

VINCI PARK..... p 22 à 32

5. Parking de la Bourse
6. Parking de la Haute Vieille Tour
7. Parking du Vieux Marché
8. Parking de la Pucelle
9. Parking Saint-Marc

III – SYNTHESE

1- La fréquentation et les recettes p 34 0 35

2- Les tarifs p 36 à 38

3- Les indicateurs économiques et financiers..... p 39

I – LE STATIONNEMENT A ROUEN

L'OFFRE DE STATIONNEMENT

L'offre globale de stationnement de la Ville de Rouen comprend les places disponibles sur le domaine public et privé dans la Ville.

Le présent rapport s'attachera à examiner plus particulièrement les places disponibles sur le domaine public et dont la propriété relève de la Ville de Rouen.

Néanmoins, à titre d'information, on peut dresser la répartition suivante des places de stationnement.

On trouve ainsi :

✚ **Des places sur voirie, non réglementées et gratuites**

✚ **Des places sur la voirie, réglementées**

On distingue ici :

⇒ **La zone orange et la zone verte,**

En zone orange, le stationnement payant est limité à 2h, du lundi au samedi de 9h à 13h et de 14h à 19h.

En zone verte, le stationnement payant est autorisé pour la journée ou la demi-journée du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h.

⇒ **Les zones "Park en Ciel".**

Dans ces zones, la présence d'agents encaisseurs offre aux usagers la possibilité d'être remboursés du temps de stationnement qu'ils n'auraient pas consommé. La durée maximum de stationnement autorisé dans ces zones est de 90 mn pour 2 €.

✚ **Des places de parking en ouvrage**

Actuellement la ville de Rouen est propriétaire de 8 parcs en ouvrage : le parking des Emmurées, le parking du Palais, le parking Saint-Marc, le parking de la Haute Vieille Tour, le parking du Vieux-Marché, le parking de la Pucelle, le parking de l'Hôtel de Ville, le parking de la Gare.

L'ensemble de ces parcs offre 4.038 places de stationnement.

D'autres organismes publics ou privés sont propriétaires de parkings offrant des places de stationnement ouvertes au public. On peut noter :

⇒ **Le parking de la Bourse** qui appartient à l'Etat, et qui concède à la Ville

⇒ **Le parking Gambetta-Martainville** appartenant au Centre Hospitalier Universitaire

⇒ **Le parc-relais du Mont-Riboudet** qui dispose d'une liaison directe avec les transports en commun TEOR et qui appartient à la Communauté d'Agglomération Rouennaise.

⇒ **Les parkings Saint-Sever et Square des Arts**

⇒ **Le parking SNCF** payant et destiné aux usagers de la SNCF.

Les tableaux ci-après récapitulent et quantifient l'offre de stationnement à Rouen.

Stationnement sur voirie

PAYANT		GRATUIT	
<u>Horodateurs</u>		<u>Places matérialisées</u>	
zone orange	2 394 pl	place du Boulingrin	400 pl
zone verte	1 597 pl	parking de la mare aux planches	300 pl
	3 991 pl	parking Masséot Abasquesne	130 pl
			830 pl
<u>Park en Ciel</u>		<u>Places non matérialisées</u>	
place de la madeleine	67 pl		23 000 pl*
place des Carmes	37 pl		
place Martin Luther King	36 pl		
place Gaillardbois	40 pl		
	180 pl		
4 171 places		23 830 places	

* Chiffrage approximatif fourni par le service de la Voirie de la Ville.

Au final, on peut estimer à environ **28 000** le nombre de places de stationnement sur voirie.

Stationnement en ouvrage

PAYANT		GRATUIT
<u>- Parkings Ville de Rouen</u>		
Parking du Palais	1 130 places	Aucun parking public gratuit
Parking Saint-Marc	531 places	
Parking de la Gare	461 places	
Parking de la Pucelle	441 places	
Parking de la Haute Vieille Tour	428 places	
Parking du Vieux-Marché	408 places	
Parking de l'Hôtel de Ville	361 places	
Parking des Emmurées	278 places	
Parking de la Bourse	189 places	
	4 227 places	
<u>- Parkings autres organismes publics</u>		
Parking Gambetta Martainville (C.H.U.)	1 037 places	Gratuit pour les usagers TEOR
Parc relais – Mont Riboudet (C.A.R.)	1 000 places	
Parc SNCF	370 places	
	2 407 places	
<u>- Parkings privés</u>		
Parking Square des Arts	544 places	Gratuit du dimanche 1h au lundi 5h
Parking Saint-Sever	1 800 places	
	2 344 places	

Le nombre de place de stationnement en ouvrage s'élève à **8 978**.

LES PARCS DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE APPARTENANT A LA VILLE

A Rouen, les huit parkings appartenant à la Ville sont exploités et gérés sur la base de contrats de délégation de service public.

L'exploitation du parking de la Bourse, qui appartient à l'Etat, fait également l'objet d'une délégation de service public.

Quatre sociétés se partagent l'exploitation de ces parkings.

1. Les modes de gestion

Les collectivités locales disposent d'une liberté de choix sur les modes de gestion de leur service public. Elles peuvent recourir à une gestion directe ou à une gestion déléguée.

- Dans le cas d'une exploitation en régie directe, la collectivité décide de conserver l'entière maîtrise du service. Elle dispose alors du pouvoir d'organisation et de gestion de ce service.

Ce choix implique que soient réunies au sein de la collectivité, les compétences techniques financières, et humaines.

Actuellement à Rouen, aucun parc n'est exploité en régie directe.

- La collectivité peut également décider de confier la gestion du service public à une personne privée ou à une autre personne publique. On parle alors de convention de gestion déléguée ou de convention de délégation de service public. Il s'agit d'un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

Traditionnellement, on distingue trois principaux contrats de gestion déléguée : la concession, l'affermage et la régie intéressée.

- Dans le cas d'une concession ou d'un affermage, la collectivité locale cesse de gérer le service pour le confier à une personne privée ou publique. Elle ne rémunère pas le concessionnaire ou le fermier.

Le concessionnaire ou le fermier exploite le service à ses risques et périls. Ils ne sont rémunérés par la collectivité mais par les usagers. Le montant de la rémunération est fonction de la durée du contrat et de l'importance des investissements.

En revanche, la collectivité conserve le contrôle de la gestion en définissant dans le contrat de délégation de service public les obligations à la charge du concessionnaire ou du fermier qui garantissent que l'activité continuera à répondre aux exigences du service public (continuité, égalité). La collectivité doit veiller au respect de ces obligations et en sanctionner la violation.

Le contrat d'affermage se distingue du contrat de concession sur un point : le fermier n'a pas la charge des dépenses de premier établissement, ces investissements ont déjà été réalisés par la collectivité. Seule l'exploitation du service lui est confiée.

- Quant à la régie intéressée, il s'agit d'un contrat par lequel la collectivité finance elle-même l'établissement du service mais en confie la gestion à une personne privée qui est rémunérée par la collectivité. L'intéressement résulte de ce que le régisseur perçoit une part du résultat. Le caractère de régie tient à ce que la personne privée agit "pour le compte" de la collectivité à la différence du concessionnaire. Il en résulte que le régisseur intéressé est soumis à un contrôle très strict et doit respecter les règles de la comptabilité publique. Ce type de contrat laisse à la charge de la personne exploitant le service une autonomie variable et des risques plus importants.

A Rouen, la plupart des contrats ont été conclus sous forme de concession pour des durées relativement longues, allant de 30 à 40 ans. Ces contrats prévoyaient en effet de lourds investissements de construction et de reconstruction et l'exploitation du service.

Les deux derniers contrats qui ont été conclus par la Ville (parking de la Gare et parking de l'Hôtel de Ville) ont été renouvelés selon la procédure de délégation de service public instaurée par la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite "loi Sapin", codifiée aujourd'hui aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces contrats prévoient des durées d'exploitation plus courtes.

Parkings	Nombre de places	Date du contrat	Début d'exploitation	Durée	Fin d'exploitation
Bourse	189	1 ^{er} avril 1984	1 ^{er} avril 1984	19 ans et 6 mois (prolongé d'un an)	1^{er} oct.2003*
Emmurées	278	20 janvier 1978	7 déc. 1978	30 ans	7 déc.2008
Vieux-Marché	408	20 juillet 1973	1 ^{er} janv.1979	30 ans	1^{er} janv.2009
Haute Vieille Tour	428	2 mai 1978	14 déc.1979	30 ans	14 déc.2009
Hôtel de Ville	361	31 octobre 2000	6 nov.2000	10 ans	6 nov. 2010
Gare	461	3 décembre 1998	31 déc.1998	20 ans	31 déc.2018
Saint-Marc	531	3 décembre 1992	20 mars 1992	30 ans	20 mars 2022
Palais	1130	27 avril 1990	1 ^{er} mai 1990	40 ans	30 avril 2030
Pucelle	441	30 avril 1993	9 oct.1995	38 ans	9 oct.2033

2. Les sociétés délégataires de service public

A l'exception du parking de l'Hôtel de Ville exploité par une SEM, tous les autres parkings sont exploités par des sociétés privées.

PARKINGS	DELEGATAIRES	GROUPE D'APPARTENANCE
Parking des Emmurées	SNC Parking des Emmurées (Q-Park)	Bouygues Immobilier
Parking du Palais	SRS (Société Rouennaise de Stationnement)	Q-Park Services
Parking du Vieux-Marché	Sogeparc	Société Vinci Park
Parking de la Haute Vieille Tour	Sogeparc	Société Vinci Park
Parking Saint-Marc	Effiparc Centre	Société Vinci Park
Parking de la Bourse	Sogeparc - CGSt	Société Vinci Park
Parking de la Gare	Société Sceta-Parc	SNCF
Parking de l'Hôtel de Ville	SEM Rouen Park	

II – LES RAPPORTS D'ACTIVITE

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les délégataires de service public doivent produire chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Dans le cadre de la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, l'article L.1413-1 du C.G.C.T. prévoit également la présentation, chaque année, de ces rapports d'activité à la commission consultative des services publics locaux.

Cette commission a été mise en place à la Ville de Rouen le 27 septembre 2002. Les associations représentatives d'usagers qui examineront ces rapports d'activité sont les suivantes :

- l' Union Fédérale des Consommateurs – U.F.C. Que Choisir-Rouen
- la Fédération des Familles de France
- L'Union Féminine Civique et Sociale
- l'Union locale de la Confédération Syndicale des Familles
- l'Automobile Club de l'Ouest
- la Prévention Routière

SNC Parking des Emmurées

1. Le Parking des Emmurées

Par convention du 20 janvier 1978, la Ville a concédé à la SNC Parking des Emmurées la construction et l'exploitation du parking des Emmurées ainsi que la construction d'une halle de marché. Ce parking comporte trois étages en élévation et comprend 278 places dont 45 places amodiées.

La durée de ce contrat est de 30 ans. Il prendra fin le 7 décembre 2008.

Depuis le mois de mai 2002, la SNC Parking des Emmurées a confié l'exploitation du parking à la société Q-Park Services.

- **Fréquentation**

FREQUENTATION VISITEURS HORAIRES

	2002	2003	évolution
nombre de visiteurs horaires sur l'année	7 630	8 917	16,9%
ticket moyen	2,77 €	2,20 €	-20,4%
durée moyenne de stationnement	2h31	1h54	
pics de fréquentation	octobre, novembre, décembre		

La fréquentation des visiteurs horaires est en augmentation entre 2002 et 2003. Elle reste toutefois extrêmement faible pour un parking de cette capacité. Cela s'explique par le nombre important d'abonnés dans le parc.

FREQUENTATION ABONNES

	2002	2003	évolution
nombre annuel moyen d'abonnés, toutes cartes confondues	298	298	0,0%

Dans ce parc les abonnements sont essentiellement souscrits par des organismes publics (DDE, CPAM, DDASS, etc).

Le nombre d'abonnés est supérieur au nombre de places non amodiées du parc. Cela s'explique par l'existence d'un système d'abonnements avec permutation horaire et places non affectées, ce qui favorise la rotation de plusieurs véhicules sur une même place.

- **Tarifs (TTC)**

		2002	2003	évolution
horaires	30mn	0,70 €	0,70 €	0,00%
	1h	1,30 €	1,30 €	0,00%
	2h	2,30 €	2,30 €	0,00%
	3h	3,20 €	3,20 €	0,00%
	12h	5,30 €	5,30 €	0,00%
	24h	6,00 €	6,00 €	0,00%
	abonnements	mois	50,00 €	51,00 €

Les tarifs horaires n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent. Seul le tarif des abonnements a été révisé en 2003. Ce parking reste le moins cher de Rouen pour la tarification horaire.

- **Chiffre d'affaire (TTC)**

CHIFFRE D'AFFAIRE

	2002	2003	évolution
CA Stationnement horaire	21 134,00 €	19 653,87 €	-7,00%
CA Abonnements	155 292,00 €	170 772,00 €	9,97%
CA Divers	1 348,00 €	54 757,66 €	3962,14%
CA Total	177 774,00 €	245 183,53 €	37,92%

Comme indiqué précédemment, on constate que 69,65% du CA provient des recettes liées aux abonnements.

L'importante évolution du «CA divers» est liée au transfert de l'exploitation de la SNC Parking des Emmurées vers la société Q-Park Services en 2002. Elle revêt un caractère exceptionnel.

- **Redevance**

La SNC Parking des Emmurées doit verser à la Ville une redevance égale à 50% des bénéfices distribués.

Actuellement aucune redevance n'est perçue par la Ville en raison de l'absence de distribution de bénéfices par la société.

Néanmoins, la SNC constitue chaque année une provision dont le solde reviendra à la Ville en 2008, date de fin de contrat.

Q-Park Services

2. Le Parking du Palais

Par convention du 27 avril 1990, la Ville a confié la construction et l'exploitation du parking du Palais à la SEM du Parking du Palais. En 1991, le contrat a été transféré à la Société Rouennaise de Stationnement, dont le capital est actuellement détenu par la société Q-park.

Ce parking comprend 4 niveaux dans la partie Espace du Palais et 2 niveaux dans la partie Delacroix.

La durée du contrat a été fixée à 40 ans. Il se termine le 30 avril 2030.

Ce parking comporte 1130 places exploitables. Aucune place n'est amodiée.

- **Fréquentation**

FREQUENTATION VISITEURS HORAIRES

	2002	2003	évolution
nombre de visiteurs horaires sur l'année	784 717	768 541	- 2,1 %
ticket moyen	3,05 €	3,12 €	2 %
durée moyenne de stationnement	1h41	2h54	
pics de fréquentation	décembre		

Le nombre de visiteurs horaires a connu une légère diminution. Celle-ci est due à la rénovation du parking au cours de l'année 2003 qui a eu un impact sur cette fréquentation. En revanche, selon le délégataire, la fréquentation, hors période de travaux, a augmenté de 2%.

FREQUENTATION ABONNES

	2002	2003	évolution
nombre annuel moyen d'abonnés, toutes cartes confondues	834	782	- 6,2 %

La baisse des abonnés s'explique en partie par le transfert de 50 contrats d'abonnements vers le parking Square des Arts, exploité également par Q-Park pendant la période des travaux. Par ce transfert, la société Q-park a préféré privilégier la vocation horaire du parking du Palais.

- **Tarifs (TTC)**

		2002	2003	évolution
horaires	30mn	0,80 €	0,80 €	0,00%
	1h	1,70 €	1,70 €	0,00%
	2h	3,20 €	3,20 €	0,00%
	3h	4,50 €	4,50 €	0,00%
	12h	8,40 €	8,40 €	0,00%
	24h	10,00 €	10,00 €	0,00%
abonnements	permanents	89,00 €	89,00 €	0,00%
	semaine	79,50 €	79,50 €	0,00%
	nuit	36,05 €	36,05 €	0,00%

Il n'y a eu aucune révision tarifaire en 2003

- **Chiffre d'affaire (TTC)**

CHIFFRE D'AFFAIRE

	2002	2003	évolution
CA Stationnement horaire	2 396 769,00 €	2 398 569 €	0,08%
CA Abonnements	775 721,00 €	739 441 €	- 4,68%
CA Divers	36 655,00 €	36 655 €	0,00%
CA Total	3 209 145,00 €	36 655,00 €	- 1,07%

La diminution du CA est liée à la baisse de fréquentation pendant la période de travaux et au transfert des abonnements.

- **Redevance**

La redevance du parking du Palais est composée de deux parts :

- ⇒ 30 % de la part du CA réel (hors subvention Ville) excédant 110% du CA prévisionnel de l'année considérée.
- ⇒ 50 % de la part du CA réel (hors subvention Ville) excédant 130 % du CA prévisionnel de l'année considéré.

	2002	2003	évolution
1 ^{ère} part de redevance	21 816,00 €	10 026,25 €	- 54%
2 ^{ème} part de redevance	0,00 €	0,00 €	0,00%

La baisse du niveau de redevance est également liée au transfert d'abonnements vers le parc Square des Arts et à l'incidence des travaux.

- **Travaux/Services rendus aux usagers**

Un programme de rénovation complète du parking a débuté en 2003. Elle s'est déroulée en 2 phases afin de minimiser la gêne pour les usagers.

Ces travaux ont consisté à remettre en peinture le sol, les murs et les plafonds du parking et à réaménager le local d'exploitation.

En 2003, les travaux ont porté sur les niveaux -1 et -2 du parking situé sous le square Verdrel, (Parking Delacroix).

En 2004, ce sont les niveaux -4, -3 et -2 du parking du Palais ainsi que le tunnel Saint-Herbland qui ont été rénovés.

SCETA-PARC

3. Le Parking de la Gare (hors parking SNCF)

Par convention du 31 décembre 1998, la Ville de Rouen a confié la réalisation de travaux de rénovation et l'exploitation du Parking de la Gare, situé rue Verte à Rouen, à la société Sceta-Parc (Groupe SNCF).

La durée de la concession est de 20 ans. Elle s'achèvera donc le 31 décembre 2018.

Ce parc comporte 461 places exploitables réparties sur 8 niveaux.

- **Fréquentation**

FREQUENTATION VISITEURS HORAIRES

	2002	2003	évolution
nombre de visiteurs horaires sur l'année	79 698	30 652	-61,5%
ticket moyen	2,88 €	6,26 €	117,8%
durée moyenne de stationnement	1h25	3h57	
pics de fréquentation	novembre, décembre, janvier		

Le fait marquant de l'activité 2003 est la chute très importante du nombre de visiteurs horaires. A ce jour, cette baisse n'a pu être expliquée par le délégataire. Elle est en partie compensée par l'accroissement de la durée moyenne de stationnement.

FREQUENTATION ABONNES

	2002	2003	évolution
nombre annuel moyen d'abonnés, toutes cartes confondues	303	301	-0,7%

Le nombre d'abonnés connaît une légère diminution.

- **Tarifs (TTC)**

		2002	2003	évolution
horaires	20mn	gratuit	gratuit	
	1h	1,70 €	1,80 €	5,88%
	2h	3,40 €	3,60 €	5,88%
	4h	5,00 €	5,30 €	6,00%
	24h	7,30 €	7,80 €	6,85%
abonnements	mois	78,20 €	83,00 €	6,14%
	trimestre	234,60 €	249,10 €	6,18%
	année	860,30 €	913,50 €	6,18%
	mois (nuit)	34,90 €	37,10 €	6,30%

Le contrat prévoit une clause de révision annuelle des tarifs. En 2003, une augmentation moyenne de 6,17 % a été autorisée sur les tarifs horaires et sur les tarifs des abonnements. (la précédente révision tarifaire était intervenue en juillet 2001). Malgré cela, on constate une baisse du CA.

- **Chiffre d'affaire (TTC)**

CHIFFRE D'AFFAIRE

	2002	2003	évolution
CA Stationnement horaire	229 153,60 €	191 958,00 €	-16,23%
CA Abonnements	302 229,20 €	289 910,40 €	-4,08%
CA Divers	119,60 €	119,60 €	
CA Total	531 502,40 €	481 988,00 €	-9,32%

La fréquentation des usagers horaires se dégrade dans ce parking. Le taux d'occupation horaire d'une place sur l'année est de 257 heures (cf.indicateurs économiques et financiers page 40), ce qui est très faible comparé aux autres parkings dont le taux d'occupation se situe autour de 1000 heures.

60,15% du CA résulte des recettes abonnements.

- **Redevance**

Chaque année Sceta-Parc verse à la Ville une redevance annuelle de 7 622,45 € H.T. (valeur décembre 1998) révisable selon l'indice du coût de la construction.

	2002	2003	évolution
redevance	8 206,02 €	8 378,93 €	2%

- **Travaux/Services rendus aux usagers**

Au mois d'avril 2003, la Ville a autorisé Sceta-Parc à implanter une station de lavage de véhicules dans le local disponible situé dans l'enceinte du parking.

Cette station pourtant accessible depuis la rue Verte n'a pas obtenu les résultats escomptés. Elle a été fermée en 2004.

Le délégataire recherche un nouvel occupant pour ce local (entreprise d'entretien mécanique).

SEM ROUEN PARK

4. Le Parking de l'Hôtel de Ville

Par convention du 31 octobre 2000, la Ville de Rouen a confié à la SEM Rouen Park l'exploitation du parking de l'Hôtel de Ville.

La durée de la concession est de 10 ans.

Ce parc comporte 338 places exploitées sur 361 (23 amodiations).

- **Fréquentation**

FREQUENTATION VISITEURS HORAIRES

	2002	2003	évolution
nombre de visiteurs horaires sur l'année	171 930	186 129	8,3%
ticket moyen	3,03 €	3,16 €	4%
durée moyenne de stationnement	1h25	2h02	
pics de fréquentation	Octobre, décembre		

L'année 2003 confirme la tendance à la hausse de la fréquentation horaire dans ce parking.

Selon la Sem Rouen Park, l'augmentation de cette fréquentation s'explique en partie par le report de la clientèle du parking du Palais qui était en travaux plusieurs mois durant l'année 2003.

FREQUENTATION ABONNES

	2002	2003	évolution
nombre annuel moyen d'abonnés, toutes cartes confondues	280	326	16,4%

La moyenne du nombre d'abonnés progresse également et cela malgré une hausse des tarifs en 2003.

- **Tarifs (TTC)**

	2002	2003	évolution
horaires			
1,00 €	< à 28 mn	< à 27 mn	- 1 mn
1,50 €	de 28 à 57 mn	de 27 à 55 mn	- 2 mn
2,00 €	de 57 à 76 mn	de 55 à 74 mn	- 2 mn
3,00 €	de 76 à 120 mn	de 74 à 116 mn	- 4 mn
4,50 €	de 120 à 182 mn	de 116 à 177 mn	- 5 mn
5,50 €	de 182 à 239 mn	de 177 à 232 mn	- 7 mn
6,50 €	de 239 à 309 mn	de 232 à 300 mn	- 9 mn
7,50 €	de 309 à 466 mn	de 300 à 453 mn	- 13 mn
10,00 €	de 466 à 592 mn	de 453 à 576 mn	- 16 mn
10,00 €	de 592 à 1403 mn	de 576 à 1364 mn	- 39 mn
abonnements			
hebdomadaire	33,15 €	34,11 €	2,90%
mois	102,60 €	105,58 €	2,90%
trimestriel	292,03 €	300,50 €	2,90%
année	568,27 €	584,73 €	2,90%
mois (nuit)	44,20 €	45,48 €	2,90%

Une révision des tarifs est intervenue le 1^{er} octobre 2003. Concernant la tarification horaire, l'amplitude horaire a diminué de 2mn à 5mn pour les premières tranches.

Pour l'ensemble des abonnements, cette révision a entraîné une augmentation moyenne des tarifs de 2,89%.

- **Chiffre d'affaire (TTC)**

CHIFFRE D'AFFAIRE			
	2002	2003	évolution
CA Stationnement horaire	521 347,00 €	588 658,00 €	12,91%
CA Abonnements	263 155,00 €	264 728,62 €	0,59%
CA Divers	17 361,00 €	18 471,02 €	6,39%
CA Total	801 863,00 €	871 857,64 €	3,64%

- **Redevance**

La redevance due par la SEM Rouen Park se compose :

⇒ d'une redevance fixe, due au titre de l'occupation du domaine public, d'un montant de 221 051,07 €.

⇒ d'une redevance complémentaire égale à 2,5% du montant total HT des recettes d'exploitation.

	2002	2003	évolution
redevance fixe	221 051,07 €	221 051,07 €	0%
redevance complémentaire	19 612,55 €	21 334,61 €	8,8%

Le niveau de redevance suit l'évolution à la hausse du CA horaire.

- **Travaux/Services rendus aux usagers**

La SEM n'a mené cette année que des travaux d'entretien courant dans le parc et n'a pas eu à effectuer de grosses réparations.

VINCI PARK

5. Le Parking de la Bourse

Par convention en date du 23 mars 1953, l'Etat a concédé à la Ville de Rouen l'exploitation du parking de la Bourse pour une durée de 50 ans.

Le 8 mars 1984, la Ville en a confié l'exploitation, sous forme de contrat de sous-concession, à la société SETEX (devenue Sogeparc CGST en 1997 et dont l'actionnaire principal est aujourd'hui Vinci Park).

La durée de cette sous-concession, de 19 ans et 6 mois, a été prolongée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2003. Les contrats de concession et sous-concession ont pris fin au 1^{er} octobre 2004.

Le parking de la Bourse est le plus petit parking de Rouen. Il comporte 189 places réparties sur un seul niveau.

- **Fréquentation**

FREQUENTATION VISITEURS HORAIRES

	2002	2003	évolution
nombre de visiteurs horaires sur l'année	141 041	131 265	-6,9%
ticket moyen	2,76 €	3,07 €	11,1%
durée moyenne de stationnement	2h18	2h14	
pics de fréquentation	décembre, octobre		

La fréquentation horaire a baissé de 6% en 2003. En revanche, la valeur du ticket moyen a augmenté. L'augmentation des tarifs en cours d'année explique certainement ces phénomènes.

FREQUENTATION ABONNES

	2002	2003	évolution
nombre annuel d'abonnés, toutes cartes confondues	7	7	0,0%

Le nombre d'abonnés est très faible mais constant.

Il faut noter que Vinci Park pratique des forfaits appelés "passagers" assimilables à des abonnements dont la durée maximum est de un mois. Il s'agit de cartes d'accès établies de date à date pour 7j, 15j, 21j, 31j. Ces forfaits ne sont pas comptabilisés avec les abonnements. Le délégataire en fournit cependant le détail dans son rapport d'activité. Ces forfaits sont en augmentation pour l'année 2003, comme le précise le tableau ci-dessous :

	2002	2003	évolution
Nombre annuel de forfaits passagers	488	519	6,35%

- **Tarifs (TTC)**

		2002	2003	évolution
horaires	1h	0,90 €	1,00 €	11,00%
	2h	2,40 €	2,80 €	17,00%
	3h	3,70 €	4,00 €	8,00%
	12h	5,30 €	7,00 €	32,00%
	24h	6,10 €	7,00 €	14,75%
abonnements				
	trimestre	152,14 €	156,00 €	2,54%

Une révision de la grille tarifaire est intervenue en 2003, ce qui a provoqué une baisse de la fréquentation dans ce parc. La précédente augmentation tarifaire date de mars 2000.

A l'exception de la 1^{ère} heure qui reste la moins chère, la nouvelle tarification mise en place tend à aligner la grille tarifaire du parking de la Bourse sur les autres parcs de la ville.

- **Chiffre d'affaire (TTC)**

		2002	2003	évolution
CA Stationnement horaire		389 172,00 €	402 435,00 €	3,41%
CA Abonnements		6 849,00 €	6 338,00 €	-7,46%
CA Divers		1 650,00 €	4 625,00 €	180,30%
CA Total		397 671,00 €	413 398,00 €	3,95%

On note une hausse légère du chiffre d'affaire pour l'année 2003 malgré une fréquentation horaire en baisse. Il faut souligner que les recettes correspondantes aux forfaits sont comptabilisées dans ces recettes horaires. La révision tarifaire et la prise en compte des recettes forfaits peuvent expliquer cette augmentation.

- **Redevance**

La redevance du parking de la Bourse se compose :

- ⇒ d'une redevance fixe égale à la moyenne des redevances des 3 derniers exercices.
- ⇒ d'une redevance variable de 20% de la part des recettes horaires de l'exercice considéré, située au-delà de la moyenne des 3 derniers exercices jusqu'à 381 122,54 € et 30% de la part des recettes horaires de l'exercice considéré située au-delà de 381 122,54€.
- ⇒ d'une redevance de 4 573,47 € TTC indexée.

		2002	2003	évolution
redevance fixe		71 142,99 €	71 103,44 €	0%
redevance variable		5 601,84 €	7 390,84 €	32%
redevance complémentaire		5 071,32 €	6 098,63 €	17%

6. Le Parking de la Haute Vieille Tour

Le 2 mai 1978, la Ville de Rouen a confié à la Société Sogeparc Haute Vieille Tour, devenue Sogeparc France dont le capital est détenu par le groupe Vinci Park, la construction et l'exploitation du Parking de la Haute Vieille Tour. Ce parking comprend 4 niveaux dont un en terrasse et trois en sous-sol.

La durée du contrat de concession est fixée à 30 ans. Il se termine le 14 décembre 2009.

Le parking comporte 428 places (25 amodiations)

- **Fréquentation**

FREQUENTATION VISITEURS HORAIRES

	2002	2003	évolution
nombre de visiteurs horaires sur l'année	252 931	224 443	-11,3%
ticket moyen	2,86 €	3,15 €	10,1%
durée moyenne de stationnement	2h12	2h18	
pics de fréquentation	décembre, octobre, mars		

L'année 2003 connaît une diminution inhabituelle du nombre de visiteurs horaires qui était resté relativement stable en 2001 et 2002. En revanche on note cette année une augmentation du ticket moyen. Celle-ci résulte de la révision tarifaire intervenue en cours d'année.

FREQUENTATION ABONNES

	2002	2003	évolution
nombre annuel d'abonnés, toutes cartes confondues	3 593	3 977	10,7%

Le nombre annuel d'abonnés continue à progresser. Une augmentation de 14% avait déjà été constatée entre 2001 et 2002.

- **Tarifs (T.T.C.)**

		2002	2003	évolution
horaires	1h	1,20 €	1,50 €	25,00%
	2h	2,40 €	2,80 €	17,00%
	3h	3,70 €	4,00 €	8,00%
	12h	9,90 €	7,00 €	-29,00%
	24h	9,90 €	9,00 €	-9,00%
abonnements	semaine	33,54 €	35,00 €	4,35%
	mois	91,47 €	95,00 €	3,86%
	trimestre	226,69 €	235,00 €	3,67%

Une révision de la grille tarifaire est intervenue en juin 2003. La précédente révision des tarifs date de novembre 1998. Un simple arrondi des tarifs avait été effectué lors du passage à l'euro.

Les trois premières heures ont connu des augmentations importantes. En revanche, la dégressivité des tarifs commence dorénavant dès la 2^{ème} heure.

- **Chiffre d'affaire (T.T.C.)**

		2002	2003	évolution
CA Stationnement horaire		724 383,00 €	707 807 €	-2,29%
CA Abonnements		225 968,00 €	285 441,00 €	26,32%
CA Divers		0,00 €	6 230,00 €	180,30%
CA Total		950 351,00 €	999 478,00 €	5,17%

Concernant le chiffre d'affaire divers, il s'agit de recettes provenant de la vente d'espaces publicitaires. En 2002, Vinci n'avait pas pu les comptabiliser, ce qui porte le chiffre 2003 à 6 230€.

L'évolution du chiffre d'affaire suit celle des fréquentations.

- **Redevance**

La redevance due par Vinci Park se compose d'une redevance annuelle égale à 3 % des recettes annuelles H.T. (hors divers)

		2002	2003	évolution
redevance fixe		24 838,26 €	25 070,52 €	0,93%

- **Travaux**

En 2003, Vinci signale une remise en peinture des accès piétons et une amélioration de la signalétique intérieure.

7. Le Parking du Vieux Marché

Par convention en date du 20 juillet 1973, la Ville de Rouen a confié à la société Proservice, devenue Sogeparc Rouen puis Sogeparc France, la construction et l'exploitation du parking du Vieux-Marché.

Ce parking comporte 408 places (dont 53 amodiées) réparties sur 3 niveaux en sous-sol.

La durée de la concession est fixée à 30 ans à compter de la mise en service du parc qui est intervenue le 1^{er} janvier 1979.

En 1999-2000 le capital de Sogeparc a été racheté par le groupe Vinci.

- **Fréquentation**

FREQUENTATION VISITEURS HORAIRES

	2002	2003	évolution
nombre de visiteurs horaires sur l'année	387 961	402 805	3,8%
ticket moyen	3,01 €	3,13 €	3,9%
durée moyenne de stationnement	2h14	2h05	
pics de fréquentation	Septembre, octobre, décembre		

Le Parking du Vieux-Marché connaît en 2003 une augmentation de la fréquentation horaire et du ticket moyen en raison de la hausse des prix intervenue pendant l'année.

FREQUENTATION ABONNES

	2002	2003	évolution
nombre annuel moyen d'abonnés, toutes cartes confondues	2 381	2 116	-11,1%

On constate une poursuite de la baisse du nombre d'abonnés.

- **Tarifs (T.T.C.)**

		2002	2003	évolution
horaires	1h	1,50 €	1,50 €	0,00%
	2h	2,90 €	3,00 €	3,45%
	3h	4,40 €	4,50 €	2,27%
	12h	9,90 €	10,00 €	1,00%
	24h	9,90 €	10,00 €	1,00%
abonnements	semaine	38,11 €	35,00 €	-8,16%
	trimestre	264,50 €	275,00 €	3,97%

Une révision de la grille tarifaire est intervenue en juin 2003. La précédente révision des tarifs remonte pour ce parc à février 2000 avec un arrondi lors du passage à l'euro.

En 2003, la hausse a été moins sensible que sur les autres parcs Vinci car la société pratiquait des tarifs plus élevés sur ce parc.

- **Chiffre d'affaire (T.T.C.)**

		2002	2003	évolution
CA Stationnement horaire		1 168 157,00 €	1 261 980,00 €	8,03%
CA Abonnements		150 694,00 €	148 979,00 €	-1,14%
CA Divers		0,00 €	13 092,00 €	
CA Total		1 318 851,00 €	1 424 051,00 €	7,98%

L'évolution du chiffre d'affaire horaire et abonnés suit la fréquentation.

Elle s'explique, comme pour la Haute Vieille Tour, par la vente d'espaces publicitaires.

- **Redevance**

La redevance due par Vinci Park se compose :

⇒ d'une redevance annuelle égale à 50 % de la recette annuelle par emplacement de parc public au-delà d'une recette de 3 303,08 € H.T.

⇒ d'une redevance annuelle forfaitaire de 3,05 € pour les places de garage privé.

		2002	2003	évolution
redevance seuil des recettes		0 €	0 €	0%
redevance forfaitaire		669,43 €	689,30 €	3%

8. Le Parking de la Pucelle

Par convention du 30 avril 1993, la Ville de Rouen a confié à la SNC Parking de la Pucelle, (dont le capital est détenu par deux sociétés du groupe Sogeparc, filiale du groupe Vinci Park) la construction d'un ensemble immobilier à usage principal de parc de stationnement et l'exploitation de ce parc.

La capacité totale de ce parc est de 617 places. 441 sont affectées au public (dont 39 amodiées) et se répartissent sur 4 niveaux en sous-sol. Le niveau -1 est un parking privé réservé à E.D.F.

La durée de la concession est fixée à 38 ans à compter de la mise en service de l'ouvrage, intervenue en 1995.

- **Fréquentation**

FREQUENTATION VISITEURS HORAIRES

	2002	2003	évolution
nombre de visiteurs horaires sur l'année	209 140	198 314	-5,2%
ticket moyen	3,06 €	3,19 €	4,1%
durée moyenne de stationnement	2h31	2h11	
pics de fréquentation	septembre octobre décembre		

La fréquentation horaire poursuit sa diminution ainsi que la durée moyenne du stationnement. Ces diminutions sont dues en partie par la concurrence du parc "Square des Arts". Le ticket moyen progresse en raison de la révision tarifaire intervenue en cours d'année.

FREQUENTATION ABONNES

	2002	2003	évolution
nombre annuel d'abonnés, toutes cartes confondues	4 103	4 340	5,8%

Cette année, on note une poursuite de la hausse du nombre d'abonnés dans ce parking.

- **Tarifs (T.T.C.)**

		2002	2003	évolution
horaires	1h	1,50 €	1,50 €	0,00%
	2h	2,40 €	3,00 €	25,00%
	3h	3,70 €	4,50 €	22,00%
	12h	7,60 €	10,00 €	32,00%
	24h	9,10 €	10,00 €	1,00%
abonnements	semaine	33,54 €	35,00 €	4,35%
	mois	106,71 €	95,00 €	-11,00%
	trimestre	256,90 €	265,00 €	3,15%

La révision de la grille tarifaire, intervenue en juin 2003, a été particulièrement perceptible sur la 2^{ème} et la 3^{ème} heure.

Les tarifs de ce parking n'avaient pas subi d'augmentation depuis 1995 à l'exception de l'arrondi lors du passage à l'euro.

La dégressivité des tarifs commence dès la 2^{ème} heure ce qui pourrait favoriser à l'avenir une augmentation de la durée moyenne du stationnement.

- **Chiffre d'affaire (T.T.C.)**

	2002	2003	évolution
CA Stationnement horaire	369 860,00 €	361 871,00 €	-1,25%
CA Abonnements	295 412,00 €	343 313,00 €	16,21 %
CA Divers	7 176,00 €	9 334,00 €	30,07%
CA Total	942 448,00 €	984 518,00 €	4,46%

L'évolution du chiffre d'affaire suit celle de la fréquentation.

- **Redevance (T.T.C.)**

La redevance due par la société Vinci Park se compose d'une redevance égale à 10 % du bénéfice distribué.

A ce jour, aucune redevance n'est due en raison des déficits existants et de l'absence de distribution des bénéfices par la société.

- **Travaux**

Une remise en peinture des accès piétons a été effectuée.

9. Le Parking Saint-Marc

Par convention du 3 décembre 1992, la Ville de Rouen a confié l'exploitation du Parking Saint-Marc à la société SOGEA Normandie, devenue SOGEA Centre, puis Effiparc Centre, pour une durée de 30 ans. En 1999-2000 le capital de la société a été repris par le groupe Vinci Park.

Ce parc a la particularité de réunir une partie privée et une partie publique. Sa capacité totale est de 867 places. La partie publique représente 531 places (dont 5 amodiations), les 336 autres places sont affectées au Centre Commercial Intermarché.

Le parc est ouvert à la clientèle horaire tous les jours de 6h30 à 22h.

- **Fréquentation**

FREQUENTATION VISITEURS HORAIRES

	2002	2003	évolution
nombre de visiteurs horaires sur l'année	154 272	163 633	6,1%
ticket moyen	2,29 €	2,66 €	16,2%
durée moyenne de stationnement	1h49	2h40	
pics de fréquentation	décembre, octobre		

La fréquentation horaire progresse à nouveau, tout comme le ticket moyen et la durée moyenne de stationnement.

FREQUENTATION ABONNES

	2002	2003	évolution
nombre annuel d'abonnés, toutes cartes confondues	6 366	6 368	0,0%

Le nombre d'abonnés reste stable.

- **Tarifs (T.T.C.)**

		2002	2003	évolution
horaires	3mn	0,90 €	1,00 €	11,00 %
	1h	1,20 €	1,50 €	25,00%
	2h	2,40 €	3,00 €	25,00%
	3h	3,70 €	4,00 €	8,00%
	12h	8,20 €	7,00 €	-14,63%
	24h	9,90 €	9,00 €	-9,09%
abonnements	mois	86,90 €	suppression	
	trimestre	243,92 €	254,00 €	4,13%
	année	861,34 €	900,00 €	4,48%

Une révision de la grille tarifaire est intervenue en juin 2003. De fortes augmentations sur les 1^{ères} tranches ont été appliquées, ce qui n'a pas eu d'effet défavorable sur la fréquentation.

- **Chiffre d'affaire (T.T.C.)**

		2002	2003	évolution
CA Stationnement horaire		353 186,00 €	435 156,00 €	23,21%
CA Abonnements		305 566,00 €	310 232,00 €	1,53 %
CA Divers		62 436,00 €	67 015,00 €	7,33%
CA Total		721 188,00 €	812 403,00 €	12,65%

Le montant du chiffre d'affaire divers se compose de la participation du supermarché au fonctionnement du parc, de recettes de publicité et de prestations diverses.

- **Redevance (T.T.C.)**

Aucune redevance n'est due par la société Effiparc. Une indemnité a été versée à la Ville au début de l'exploitation.

- **Travaux**

Cette année, un audit "sécurité" a été mis en place par la société Veritas suite au sentiment d'insécurité ressenti par l'équipe en place, relevé dans la main courante du parking.

Un acte de vandalisme s'est d'ailleurs produit cette année.

Commentaires relatifs aux travaux et services rendus aux usagers dans les parkings exploités par la Société Vinci-Park

Les parkings bénéficient des services développés par le groupe Vinci à l'attention de la clientèle, tels que le prêt de paniers, de parapluies, de vélos ou l'assistance "ange gardien" pour l'accompagnement en sous-sol ou le port des paquets lourds ou encombrants.

Pendant les fêtes de l'Armada, une navette permettant de transporter la clientèle des parkings Vinci sur le site a été organisée. A cette occasion, le parking de la Bourse, habituellement ouvert de 6h à 22h, a fonctionné 24h/24h.

III – SYNTHÈSE

1. La fréquentation

NOMBRE DE VISITEURS HORAIRES (2002 & 2003)

	Q-Park		Sceta-Parc	SEM Rouen Park	Vinci Park					
	Emmurées 278	Palais 1130	Gare 461	Hôtel de Ville 361	Bourse 189	Haute Vieille Tour 428	Vieux Marché 408	Pucelle 441	Saint-Marc 531	
Visiteurs horaires (2002)	7 630	784 717	87 036	171 930	141 041	252 931	387 961	209 140	154 272	2 196 658
Visiteurs horaires (2003)	8 917	768 541	30 652	186 129	131 265	224 443	402 805	198 314	163 633	2 114 699

Observations :

Sur ces neuf parkings, on constate que le parking du Palais et le parking du Vieux-Marché connaissent les plus importantes fréquentations horaires.

Le bon niveau de la fréquentation horaire du parking de la Bourse est également à souligner car ce petit parking, qui compte seulement 189 places, reçoit tout de même 131 000 visiteurs/an.

Parmi les parcs Vinci, on note une baisse de la fréquentation du parking de la Pucelle et de la Haute Vieille Tour. Globalement, les baisses de fréquentation s'expliquent par l'augmentation importante des tarifs en cours d'année qui fait suite à une stabilité en 2001 et 2002. La précédente révision tarifaire était limitée à un arrondi des tarifs en 2000 lors du passage à l'euro.

La fréquentation du parking des Emmurées, depuis la reprise par la société Q-Park, et grâce à des travaux de rénovation, semble progresser.

Enfin, la chute brutale au parking de la Gare reste inexplicée.

RECETTES VISITEURS HORAIRES (€ T.T.C.) (2002 & 2003)

	Q-Park		SCETA-PARC	SEM Rouen Park	Vinci Park					
	Emmurées 278	Palais 1130	Gare 461	Hôtel de Ville 361	Bourse 189	Haute Vieille Tour 428	Vieux Marché 408	Pucelle 441	Saint-Marc 531	
Visiteurs horaires (2002)	21 134	2 395 769	229 154	521 347	389 172	724 383	1 168 157	639 860	353 186	6 442 162
Visiteurs horaires (2003)	19 653	2 398 569	191 958	588 658	402 435	707 807	1 261 980	631 871	435 156	6 638 087

Observations :

Seuls les parkings du Vieux-Marché, du Palais, de l'Hôtel de Ville et de la Bourse ont vu les recettes "visiteurs horaires" progresser en 2003.

De façon générale, le nombre de visiteurs horaires a sensiblement diminué en 2003 même si les recettes progressent de 3,04%. Les augmentations de tarifs intervenues au cours de l'année 2003 dans les parcs Vinci et de l'Hôtel de Ville expliquent ce résultat.

**NOMBRE D'ABONNES
(2002 & 2003)**

	Emmurées 278	Palais 1130	Gare 461	Hôtel de Ville 361	Bourse 189	Haute Vieille Tour 428	Vieux Marché 408	Pucelle 441	Saint- Marc 531	TOTAL
Abonnés (2002)	292	834	303	280	7	299	198	333	530	3 076
Abonnés (2003)	298	782	301	326	7	331	176	361	530	3 112

On constate une légère augmentation du nombre annuel moyen d'abonnés dans les parkings publics de la Ville (1,17%). Cette évolution est essentiellement due au parking de l'Hôtel de Ville.

**RECETTES ABONNES (€ T.T.C.)
(2002 & 2003)**

	Emmurées 278	Palais 1130	Gare 461	Hôtel de Ville 361	Bourse 189	Haute Vieille Tour 428	Vieux Marché 408	Pucelle 441	Saint- Marc 531	TOTAL
Abonnés (2002)	155 292	775 721	302 229	263 155	6 849	225 968	158 694	295 412	305 566	2 488 886
Abonnés (2003)	170 772	739 441	289 910	264 729	6 338	285 441	148 979	343 313	310 232	2 559 155

Le montant de recettes le plus important généré par les abonnements est celui du parking du Palais. Celui-ci avec une moyenne annuelle de 782 abonnements génère 739 441 € de chiffre d'affaire.

Pour certains parkings, comme la Gare et les Emmurées, le chiffre d'affaire des abonnements constitue une part majoritaire de leur chiffre d'affaire total (69,65 % pour les Emmurées ; 60,15 % pour la Gare).

2. Les tarifs

Les tarifs applicables à la fin de l'année 2003 étaient les suivants ;

- **Tarifs horaires**

TARIFS HORAIRES (Hors parking de l'Hôtel de Ville)								
	Parking des Emmurées	Parking Espaces du Palais	Parking de la Gare	Parking de la Bourse	Parking de la Haute Vieille Tour	Parking du Vieux Marché	Parking de la Pucelle	Parking Saint-Marc
20 mn			gratuit					
30 mn	0,70 €	0,80 €						1 €
1 h	1,30 €	1,70 €	1,80 €	1 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
1h30								2,50 €
2h	2,30 €	3,20 €	3,60 €	2,80 €	2,80 €	3 €	3 €	3 €
3h	3,20 €	4,50 €	5,30 €	4 €	4 €	4,50 €	4 €	4 €
4h	3,80 €	6,20 €	6,20 €	5 €	5 €	6 €	5 €	5 €
5h	4,40 €	6,20 €	6,20 €	5 €	5 €	7 €	5 €	5 €
6h	4,80 €	6,20 €	7,60 €	6 €	6 €	8 €	6 €	6 €
7h	5,30 €	8,40 €	7,60 €					
8h	5,30 €	8,40 €	7,60 €					
9h	5,30 €	8,40 €	7,60 €	7 €	7 €	9 €	7 €	7 €
10h	5,30 €	8,40 €	7,60 €					
11h	5,30 €	8,40 €	7,60 €					
12h	6,00 €	8,40 €	7,80 €	7 €	7 €	10 €	7 €	7 €
13h et +	6,00 €	10,00 €	7,80 €					
24h	6,00 €	10,00 €	7,80 €	7 €	9 €	10 €	9 €	9 €
au-delà par 12h supplémentaires	4,00 €		3,70 €					
ticket perdu		10 €		7 €	9 €	10 €	9 €	9 €

TARIFS HORAIRES (Hôtel de Ville)					
Durée du stationnement					tarif
	inférieur à		27	mn	1 €
de	27	à	55	mn	1,50 €
de	55	à	74	mn	2 €
de	74	à	116	mn	3 €
de	116	à	177	mn	4,50 €
de	177	à	232	mn	5,50 €
de	232	à	300	mn	6,50 €
de	300	à	453	mn	7,50 €
de	453	à	576	mn	8,50 €
de	576	à	1364	mn	10,00 €
forfait soirée (19h à 3h)					1,50 €
ticket perdu (par journée)					10 €

- **Tarifs des abonnements**

TARIFS ABONNEMENTS
(Hors parking de l'Hôtel de Ville)

des Emmurées	Espaces du Palais	de la Gare	de la Bourse	de la Haute Vieille Tour	du Vieux Marché	Parking de la Pucelle	Parking Saint- Marc
-----------------	-------------------------	---------------	-----------------	-----------------------------------	--------------------	-----------------------------	---------------------------

Forfaits:

Soirée (*19h00 à 3h00)		1,70 €* 3,40 €		1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
shopping			3,40 €					
week-end			11,70 €					
1 semaine			32,40 €	35 €	35 €	35 €	35 €	35 €
14 jours				50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
21 jours				72 €	72 €	72 €	72 €	72 €
31 jours				95 €	95 €	95 €	95 €	95 €

Abonnement permanent (24h/24h ; 7j/7j) :

nuit		36,05 €						
hebdomadaire								
mensuel			83,00 €					
trimestriel	51,00 €		249,10 €	156 €	235 €	275 €	265 €	254 €
semestriel								
annuel				624 €	940 €	1 100 €	1 060 €	900 €

Abonnement permanent avec réservation :

trimestriel (avec réservation)								
semestriel				312 €		390 €	390 €	
annuel			913,50 €			1 560 €	1 560 €	900 €

Abonnement jour:

mensuel								
trimestriel								200 €
annuel								650 €

Abonnement nuit:

mensuel			37,10 €	38 €	38 €	38 €	38 €	38 €
trimestriel				114 €	114 €	114 €	114 €	114 €
annuel								

Abonnement moto:

7 jours					20 €			
mensuel			37,10 €		55 €	55 €	55 €	
trimestriel			111,20 €		117 €	117 €	117 €	
annuel			407,70 €					

Abonnements divers:

résidant		52,60 €						
semaine		79,50 €						
commerçant		82,50 €						

* forfait soirée remis à 1,50 € en 2004

TARIFS HORAIRES ET ABONNEMENTS
(Parking de l'Hôtel de Ville)

Abonnement permanent:

hebdomadaire	34,11 €
--------------	---------

mensuel	105,58 €
trimestriel	300,50 €
semestriel	584,73 €
annuel	1 136,98 €
Abonnement à validité soumise à conditions:	
jour (7h à 19h du lundi au vendredi)	
mensuel	73,09 €
trimestriel	211,15 €
semestriel	406,06 €
annuel	779,64 €
nuît standard (18h à 9h + dimanche et jours fériés)	
mensuel	45,48 €
trimestriel	113,70 €
semestriel	219,27 €
annuel	389,82 €
nuît résident (18h à 9h + samedi, dimanche et jours fériés)	
mensuel	56,85 €
trimestriel	154,30 €
semestriel	292,37€
annuel	552,25 €
nuît groupe (18h à 9h)	
trimestriel	64,97 €
semestriel	129,94 €
2 roues motorisées	
mensuel	40,61 €
trimestriel	113,70 €
semestriel	227,40 €
Amodiatoires:	
semestriel	81,21 €

Observations générales :

En 2003, à l'exception du parking des Emmurées et du parking du Palais, toutes les grilles tarifaires horaires ont connu une révision tarifaire. En janvier, pour le parking de la Gare, en juin pour les parcs Vinci et en octobre pour le parking de l'Hôtel de Ville.

Concernant les parcs Vinci, la modification des grilles tarifaires a répondu au souhait de la société d'harmoniser la tarification des parkings qu'elle exploite. Ces tarifs n'avaient pas évolué depuis plusieurs années, ce qui explique l'augmentation parfois importante qui s'est produite.

Pour le parking de l'Hôtel de Ville, ce n'est pas le tarif qui est modifié mais l'amplitude horaire accordée aux clients.

La modification des abonnements chez Vinci Park a contribué à simplifier et clarifier les abonnements pratiqués dans ses parcs.

Cet opérateur souhaite mettre en place des cartes multi-parcs permettant au client abonné de stationner dans tous les parkings Vinci. Il s'agit d'une proposition qui, à ce jour, n'est pas mise en œuvre.

3. Indicateurs économiques et financiers*

	Parking des Emmurées	Parking du Palais	Parking de la Gare	Parking de l'Hôtel de Ville	Parking de la Bourse	Parking de la Haute Vieille Tour	Parking du Vieux Marché	Parking de la Pucelle	Parking Saint-Marc
Nombre de places	278	1 130	461	361	189	428	408	441	531
places publiques	233	1 053	461	338	189	403	355	402	526
places amodiée	45	0	0	23	0	25	53	39	5
CA annuel (K€)	205	2458	404	729	346	836	1191	823	679
EBE 2003 (K€)	81	2 215	77	116	40	402	648	421	249
RCAI 2003 (K€)	215	274	-137	60	-45	313	510	215	-27
Occupation annuelle en heure d'une place (usagers horaires)	69	1315	257	1014	1540	1197	2269	982	514
CA par places	1 112 €	2 175 €	876 €	2 020 €	1 831 €	1 953 €	3 355 €	1866 €	1 279 €
EBE par places	417 €	1 960 €	168 €	321 €	212 €	939 €	1 825 €	955 €	470 €
Subvention de fonctionnement	0	1036	0	0	0	0	0	0	0
Redevance (K€)	0	10	8	242	84	25	0,689	0	0

RCAI : Résultat courant avant impôts (Résultat d'exploitation + Résultat financier)

EBE : Excédent brut d'exploitation (Résultat généré par l'exploitation en dehors des amortissements et provisions ainsi que des charges et produits financiers)

* Les données figurants dans ce tableau sont issues du travail avec le cabinet Finance Consult. Des différences peuvent apparaître avec les chiffres mentionnés précédemment dans les fiches synthétiques qui ont été établies à partir des rapports d'activité fournis par les délégataires. Certains chiffres ont donc fait l'objet d'un retraitement à partir de l'analyse de la comptabilité analytique ce qui explique ces différences.